



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fin de l'enseignement de la technologie en classe de sixième

Question écrite n° 8608

Texte de la question

M. Frédéric Cabroler interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur sa décision visant à mettre fin à l'enseignement de la technologie en classe de sixième à la rentrée 2024. Si l'initiative d'ajouter une heure d'approfondissement en français et en mathématiques pour élever le niveau général est tout à fait louable, il est cependant regrettable que celle-ci se fasse au détriment d'un enseignement technologique. Si on peut souhaiter que cette consolidation en français et en mathématiques soit utile, il aurait pu être judicieux d'utiliser l'enseignement de la technologie comme un outil pour proposer un autre environnement d'acquisition des compétences. En effet, cet enseignement joue un rôle primordial dans l'acquisition de notions et compétences permettant la maîtrise de l'informatique et des outils numérique dans un monde où le numérique prend une place grandissante. Ce dernier est de plus en cohérence avec les enseignements précédemment donnés aux élèves en école maternelle et primaire sous l'appellation de « sciences et technologie » et permet de consolider de nombreuses notions parfois insuffisamment abordées. Par conséquent, il lui demande s'il est possible de reconsidérer sa décision et d'indiquer si un dispositif d'accompagnement est prévu pour les professeurs contractuels.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits ». L'enseignement de la technologie au cycle 3 se concentrera sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie. Les acquis de ces deux niveaux seront réinvestis lors des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e ainsi que le stipule le programme présenté devant le Conseil supérieur de l'éducation le 15 juin dernier. Ce programme s'enrichit d'une rubrique « Programmation d'objets techniques » pour mieux préparer les élèves aux enseignements du cycle 4, notamment pour l'environnement numérique. La nouvelle organisation de la classe de 6e ne remet pas en cause le développement des compétences technologiques numériques des élèves. En effet, toutes les disciplines contribuent à la formation et à l'évaluation des compétences numériques dans le second degré ainsi que le fixe le décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire. D'autre part, les nouveaux programmes de technologie pour le cycle 4 viseront à renforcer les compétences technologique et numérique et, aussi, à mieux préparer leur orientation.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cabroler](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8608

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5025

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6470